

MAI 2007

BULLETIN AU COURANT

Comité sectoriel de la main-d'oeuvre
de l'industrie électrique et électronique

NOTRE MISSION

Le comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique est un organisme qui oeuvre à établir la concertation entre tous les intervenants publics et privés. Représentants des employeurs et des travailleurs de l'industrie électrique et électronique, il voit à identifier les exigences du secteur, susciter l'entente, promouvoir, soutenir et collaborer au développement de la main-d'œuvre.

UNE ÉQUIPE GAGNANTE !

Votre Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique s'agrandit. En effet, deux nouvelles recrues se sont jointes à Jacques Boudreau, Directeur général du comité et Sossie Der Stepanian, Conseillère en industrie, afin de venir relever avec eux de nombreux défis. Il s'agit de Jean-François Poirier, Chargé de projets et Julie Gherzi, Responsable des communications.

Jean-François Poirier a pour mandat de recueillir de l'information auprès de l'ensemble des acteurs de l'industrie, afin de remplir les différentes missions du comité. Par exemple, il questionne les divers intervenants des industries de l'électricité et de l'électronique pour bien cerner les besoins existants sur le plan du développement de la main-d'œuvre et de la gestion des ressources humaines. À la lumière des informations recueillies, il propose des pistes d'interventions qui se concrétisent par la mise sur pied de nouvelles formations, d'événements ciblés, d'études sur les secteurs et de tables de discussions.



Sur la photo : Sossie Der Stepanian, Jean-François Poirier, Julie Gherzi et Jacques Boudreau.

Julie Gherzi a pour sa part, le mandat de communiquer aux gens du secteur les différentes activités et formations initiées par le comité ainsi que la diversité de ses actions et de ses interventions.

N'hésitez pas à rejoindre l'un des membres du comité si vous avez des questions ou commentaires. Ils se feront un plaisir d'y répondre.

NOUVELLES EN BREF

ENQUÊTE SUR LES BESOINS DE FORMATION

Le comité sectoriel a mené une enquête sur les problématiques reliées à la formation des ressources humaines dans les entreprises québécoises manufacturières de produits électriques et électroniques. Les objectifs de cette enquête étaient d'identifier l'écart entre les compétences demandées chez les travailleurs, et celles existantes, et d'identifier des solutions pour combler ces besoins en compétences. Des programmes de formation pourraient ensuite être mis sur pied en collaboration avec les différents partenaires du secteur.

Le CSMOIEE a réalisé 95 entrevues avec des entreprises du secteur, principalement dans la région de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, du Centre-du-Québec, de la Montérégie et de Montréal. Quelques entrevues ont été complétées en Estrie, dans Chaudière-Appalches, dans Lanaudière et à Laval. Sur les 95 entrevues, 42 proviennent du secteur électronique et 53 du secteur électrique. Le CSMOIEE procède présentement au traitement des données recueillies et produira par la suite un rapport. Nous tenons à remercier toutes les entreprises qui ont participé à l'étude. Leur collaboration est très importante puisqu'elle guidera les actions du CSMOIEE au cours de la prochaine année.

AVEZ-VOUS DES RÉPARATIONS D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS À FAIRE FAIRE CHEZ VOUS ?

Saviez-vous que le Comité sectoriel a fait plusieurs efforts pour encourager les réparateurs d'électroménagers à se démarquer auprès de leur clientèle ? Avec la mise sur pied d'un système de développement et de reconnaissance des compétences en collaboration avec Emploi-Québec, soixante-deux réparateurs ont obtenu leur certificat de qualification professionnelle émis par Emploi-Québec.



Dorénavant, le public peut faire appel à des réparateurs compétents certifiés! La liste de ces réparateurs est sur le site du Comité. N'hésitez pas à vous y référer et à les encourager. Pour en savoir plus sur la certification de qualification professionnelle, visitez notre site Internet !

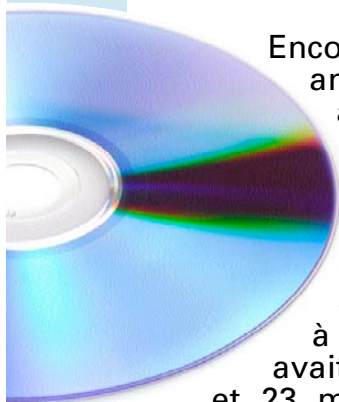
6^e COLLOQUE SUR L'APPROCHE ORIENTANTE

Encore une fois cette année, le Comité a participé au Colloque sur l'Approche Orientante organisé par l'AQISEP. Celui-ci qui en était à sa 6^e édition avait lieu les 21, 22 et 23 mars à Québec.

Plus de 1200 participants de champs d'activités diversifiés ont participé à cet événement.

En effet, conseillers d'information scolaire et professionnelle, conseillers d'orientation, directions d'établissement primaire et secondaire, enseignants du primaire et du secondaire, professeurs du collégial et de l'université, etc. étaient présents.

Pour le Comité, ce fut une occasion idéale pour présenter les métiers de l'industrie électrique et électronique ainsi que leurs perspectives d'avenir. Le cédérom interactif sur les métiers de l'industrie électrique qui s'adresse aux jeunes de niveau secondaire 4 et 5 a également été présenté. Ce cédérom, développé en collaboration avec Hydro-Québec, attire toujours beaucoup l'attention de la clientèle présente à ce colloque. De par son interactivité et son volet ludique, il s'avère être un outil grandement apprécié par les jeunes. Il leur permet de se familiariser avec les métiers de cette industrie et qui sait ? peut-être y développer un intérêt.



À NE PAS MANQUER

RÉGLEMENTATION RoHS : LE COMITÉ A DÉJÀ FORMÉ PRÈS DE 550 TRAVAILLEURS

En effet, depuis l'entrée en vigueur de la réglementation RoHS en juillet 2006, le Comité sectoriel a formé près de 550 travailleurs dans les industries manufacturières électrique et électronique.

La nouvelle **réglementation RoHS** (directive 2002/95/CE) est entrée en vigueur en juillet 2006 sur le territoire de la Communauté Européenne et en mars 2007 en Chine.

Elle a pour effet de limiter l'utilisation du plomb et autres substances nocives pour l'environnement, lors des procédés de fabrication. Les entreprises manufacturières de produits électriques et électroniques doivent donc impérativement adapter leurs techniques de fabrication afin de se conformer à cette nouvelle réglementation. Celles qui ne prennent pas les mesures nécessaires pour se conformer à cette directive ne peuvent plus exporter leurs produits sur ces territoires. Il est également à noter que certains États américains ont emboîté le pas tel la Californie. En effet, aux États-Unis, la tendance est également à l'implantation d'une réglementation RoHS. Elle sera toute-

fois spécifique à chaque état. Notamment en ce qui concerne les catégories.

UN PRIVILÈGE DONT VOUS DEVRIEZ BÉNÉFICIER !

Le Comité sectoriel offre une formation spécialisée sur la réglementation RoHS qui vous permet de vous adapter rapidement à cette nouvelle réalité. Grâce à la participation financière d'Emploi-Québec, le Comité vous permet d'aller suivre la formation requise à moindre coût. Profitez-en maintenant ! Le comité peut vous faire bénéficier de ces tarifs préférentiels jusqu'en décembre 2007 seulement.

Il vous suffit de télécharger le formulaire d'inscription sur notre site Internet : www.csmoiee.qc.ca Vous y trouverez également plus d'informations sur le sujet.

Pour conclure, notez également que cette formation sur l'implantation de la RoHS a été bonifiée. Une section sur la réglementation des déchets des équipements électriques et électroniques a été ajoutée au plan du cours.

DES NOUVELLES SUR LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Quel que soit le secteur d'activité auxquelles elles sont rattachées, les entreprises du Québec ont l'obligation de se conformer aux lois du travail votées par l'Assemblée nationale. Parmi celles-ci, la Loi sur l'équité salariale a pour but d'enrayer la discrimination salariale fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent un emploi à prédominance féminine.

Le comité souhaite vous informer que la Commission de l'équité salariale a développé des produits et services afin d'apporter un soutien aux entreprises qui doivent réaliser leur exercice d'équité salariale. Sur une base individuelle, les entreprises peuvent bénéficier du soutien de la Commission de l'équité salariale par l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Un service de renseignements téléphoniques et un service d'assistance spécialisée pour les questions plus complexes;
- L'accès au Progiciel pour réaliser l'équité salariale qui effectue les calculs de la démarche automatiquement;
- Des publications, des guides et des outils adaptés à vos besoins;
- Un site internet donnant accès à toute l'information

Pour profiter de l'un ou l'autre de ces services, il vous suffit de communiquer avec la Commission au 1 888 528-8765 ou de consulter le site Internet :

www.ces.gouv.qc.ca

POUR NOUS JOINDRE

L'équipe du CSMOIÉÉ :

Jacques Boudreau
Directeur général

Sossie Der Stepanian
Conseillère en industrie

Jean-François Poirier
Chargé de projet

Julie Gherzi
Responsable des communications

5110, boul. Cousineau
bureau 200B
St-Hubert, (Québec) J3Y 7G5

Tél.: (450) 443-9324
Télec.: (450) 443-9496
www.csmoiee.qc.ca

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Christian Fournelle
Innovitech

Monsieur Philippe Tremblay
Fédération de la métallurgie (CSN)

Monsieur Frédéric Lécuyer
*Systèmes et câbles d'alimentation
Prysmian Canada Ltée*

Monsieur Paul Marceau
Hydro-Québec

Monsieur Gilbert Guérin
Sanmina-SCI

Monsieur Denis Carrier
Électronique S.E.M. inc.

Monsieur Mario Lachapelle
ABB

Monsieur Sylvain Rodrigue
MABE

Monsieur Paul D'Anjou
Areva T&D Canada inc.

Monsieur Pierre Dulude
*Ministère des Ressources naturelles
et de la faune du Québec*

Monsieur Pierre Fafard
*Ministère du Développement
économique, de l'Innovation
et de l'Exportation*

Monsieur Gilles Lemay
CPMT

Monsieur Jacques Boudreau
CSMOIÉÉ

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux activités du CSMOIÉÉ. Si vous souhaitez ne plus recevoir le bulletin « Au Courant », envoyez un courriel à csmoiee2@qc.aira.com en mentionnant « DESINSCRIPTION » comme sujet.